

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

|  |                           |                       |                         |                                     |
|--|---------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>À compléter par le<br/>secrétariat général<br/>du Grand Conseil<br/>lors de la réception<br/>du document déposé</i> | <b>Date</b><br>23.01.2023 | <b>Heure</b><br>10h23 | <b>Numéro</b><br>23.121 | <b>Département(s)</b><br>PRÉSIDENCE |
|  | Annule et remplace        |                       |                         |                                     |

**Auteur : Groupe libéral-radical**

**Titre : Comparateur fiscal intercantonal : qui ne dit mot consent ?**

**Contenu :**

La période des fêtes de fin d'année est toujours particulière, en ce sens qu'elle constitue une période de fêtes judiciaires et, par extension, une période plus calme durant laquelle de nombreux services et entités de l'État sont fermés. Il n'en demeure pas moins que le « monde continue de tourner » et que, par exemple, cette période a donné lieu, l'année dernière, à la sortie du comparateur fiscal du groupe Tamedia, générant un certain battage médiatique autour de son lancement. Le groupe libéral-radical est donc stupéfait de constater, alors que l'image du canton et son attractivité sont mises à mal, qu'aucune communication officielle de l'État n'ait été faite, malgré la mission stratégique qui incombe à l'équipe chargée, au sein de la chancellerie, des relations extérieures et communication (REC) de « systématisation de la défense des intérêts du canton ».

Le groupe libéral-radical interpelle donc le Conseil d'État sur les éléments suivants :

- Le REC a-t-il été sollicité et mis à contribution pour la communication réactive du président du Conseil d'État sur cette thématique précise ?
- Quels éléments d'amélioration peuvent être annoncés depuis la réponse à l'interpellation 18.178 du groupe libéral-radical sur la même thématique ?
- Les missions du délégué à la domiciliation bénéficient-elles du soutien actif de la communication de l'État ? Ont-elles été sollicitées dans ce cas d'espèce ?
- Le Conseil d'État, fort du constat à la fois objectif mais décevant des résultats dudit comparateur fiscal, ne considère-t-il pas que sa communication devrait s'appuyer sur d'autres éléments d'attractivité (places d'accueil pré/parascolaire, prix de l'immobilier à l'achat et à la location, revenu disponible plutôt que pression fiscale, par exemple) ?
- Quels axes de communication le canton entend-il développer, considérant que la thématique fiscale doit toujours être considérée comme pénalisante et le sera certainement encore à moyen/long terme ?
- Les moyens alloués au REC, par ailleurs renforcés depuis 2017, sont-ils toujours en adéquation avec les objectifs assignés et les résultats constatés ?

**Développement (commentaire aux questions) :**

La méthode Coué ne suffit plus ! Décréter notre canton attractif et accueillant, engager un délégué à la domiciliation, nier le départ de contribuables en lien direct avec le niveau d'imposition sont autant d'éléments de déni qui ne mènent à rien. Considérer que la concurrence fiscale est absurde, malvenue ou n'existerait pas, symptomatique d'une politique de l'autruche plutôt que d'une volonté d'affronter les défis de notre politique fiscale confédérale. Le groupe libéral-radical tire la sonnette d'alarme et réclame une analyse objective de la politique de communication de notre canton.

En outre, fort de ces constats et considérant la comparaison fiscale intercantonale comme une réalité, notre groupe déclare comme priorité absolue le fait de faire aboutir les différents projets de lois déjà déposés dont le but est clairement d'améliorer l'attractivité fiscale neuchâteloise, scrutée de bien plus près que certains ne veulent l'admettre !

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Damien Humbert-Droz

| <b>Autres signataires (prénom, nom) :</b> | <b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b> | <b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b> |
|---|---|---|
| Andreas Jurt                              | Fabio Bongiovanni                               | Claudine Geiser                                 |
| Stéphane Rosselet                         | Didier Germain                                  | Sandra Menoud                                   |
| Ludovic Kuntzer                           | Mary-Claude Fallet                              | Béatrice Haeny                                  |
| Martial Robert-Nicoud                     | Sarah Curty                                     | Vincent Martinez                                |
| Blaise Courvoisier                        | Alexis Maire                                    | Sophie Rohrer                                   |
| Quentin Di Meo                            | Armelle von Allmen Benoit                       | Carine Simone Muster                            |
| Caroline Juillerat                        | Corinne Schaffner                               | Sloane Studer                                   |
| Cédric Haldimann                          | Boris Keller                                    | Lionel Rieder                                   |
| Michel Zurbuchen                          | Bastian Droz                                    | Sébastien Marti                                 |
| Nadia Chassot                             | Hermann Frick                                   | Pascale Leutwiler                               |
| Océane Musitelli-Taillard                 | Patricia Borloz                                 |   |